



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2097

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association de gestion de la Maison Rhodanienne de l'Environnement (MRE) - Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle 2009-2011

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

Séance publique du 4 avril 2011**Délibération n° 2011-2097**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Association de gestion de la Maison Rhodanienne de l'Environnement (MRE) - Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle 2009-2011**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Maison Rhodanienne de l'Environnement (MRE) est une association de gestion dont l'objet est de participer à la protection et à l'amélioration de l'environnement. Outre les membres institutionnels (Communauté urbaine et département du Rhône), ses membres sont des associations en lien avec la protection de l'environnement. Les missions statutaires de la MRE sont essentiellement :

- la gestion d'un centre de ressources dont le personnel et les moyens matériels sont au service des associations adhérentes pour engager des actions d'animation, de formation et d'information,
- l'accueil du public,
- l'organisation des manifestations (expositions, conférences, débats, etc.) pour sensibiliser le public à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

La Communauté urbaine de Lyon est membre de droit de cette association et doit statutairement participer au financement de la fraction des frais de fonctionnement de l'association qui excède les ressources provenant de son activité.

Par délibération n° 2009-0692 du 6 avril 2009, le conseil de Communauté a décidé de formaliser ce financement de la MRE par la signature d'une convention au titre des exercices 2009-2011 avec possibilité de reconduction formelle pour une année supplémentaire.

A la convention sont jointes deux annexes. La première décrit le programme prévisionnel d'activités de l'exercice. La seconde présente le détail des moyens mis à disposition de l'association. Ces annexes font l'objet d'une actualisation par voie d'avenant chaque année et ce jusqu'à la fin de la durée de la convention.

En ce qui concerne la vie de l'association en 2010 :

- trois nouvelles associations ont adhéré et deux ont fait acte de candidature pour 2011,
- la MRE a accueilli 351 réunions d'associations dans ses locaux.

En ce qui concerne l'activité :

- 27 ateliers se sont déroulés dans le cadre de mercredis de l'environnement pour 235 enfants et 5 dans le cadre des samedis de l'environnement,
- 155 animations scolaires et loisirs réalisées et réparties entre les associations,

- 20 conférences,
- 5 manifestations grand public complétées par la fête de la nature qui a rassemblé 2 000 personnes.

Programme d'actions 2011

L'association présente un programme d'activité 2011 dans la continuité de 2010 comprenant :

Sensibilisation à l'environnement

- 20 conférences,
- 6 expositions,
- 6 cafés-débat à la Bibliothèque de la MRE,
- 8 manifestations grand public : événements MRE ou extérieurs,

Education à l'environnement vers un développement durable

- 156 animations MRE et 190 pour le Grand Moulin de L'Yzeron,
- 2 stages pour les enfants,
- 34 animations grand public en semaine et 36 en week-end,
- 26 ateliers pour les enfants,
- heure du conte : 2 à 3 à destinations des enfants,
- samedis de l'environnement : 6 ateliers pour les adultes.

Ces interventions sont complétées par des actions sur les thèmes du développement de la culture environnementale type prix régional lycéens du livre environnement, des actions de diffusion de l'information environnementale et de mise à disposition de moyens et /ou services aux associations.

Le budget prévisionnel pour 2011 se répartit de la façon suivante :

Charges (en €)		Produits (en €)	
- charges de personnel	227 073	- subventions :	467 975
- activités	126 700	<i>dont Communauté urbaine de Lyon</i>	284 239
- services extérieurs	96 306	<i>dont département du Rhône</i>	137 876
- réseau documentaire	46 596	<i>autres</i>	45 860
- achats	25 035	- ventes	60 892
- autres	13 637	- autres	6 480
Total	535 347	Total	535 347

Il est proposé au conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association MRE à hauteur de 284 239 €, soit 53 % du budget prévisionnel global de ladite association. Pour mémoire, la subvention s'élevait à 278 184 € pour l'exercice 2010.

Les modalités de versement de la subvention sont indiquées ci-après :

- 40 % du montant après réception du budget prévisionnel approuvé par le conseil d'administration ainsi qu'un état prévisionnel pour l'année en cours,
- 40 % du montant après réception du bilan et compte de résultat de l'année précédente certifiés par le commissaire aux comptes de l'association,
- le solde de 20 % sera versé au cours du mois d'octobre après réception de l'état d'exécution du budget et d'un état de trésorerie ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 284 239 € au profit de l'association Maison Rhodanienne de l'Environnement dans le cadre de son programme d'actions 2011,

b) - l'avenant n° 2 à passer entre la Communauté urbaine et la MRE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 830 - opération n° 102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.